

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR7200808 « Carrière de Lanquais – les Roques »

Vendredi 06 mars 2026 à la mairie de Faux-en-Périgord

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe.

INTRODUCTION

La séance débute à 10h00 sous la présidence de M. Cathus, conseiller régional. Celui-ci remercie M. le maire de Faux-en-Périgord pour son accueil et présente l'ordre du jour du comité de pilotage (CoPil).

Un tour de table est ensuite réalisé afin de permettre aux participants de se présenter.

M. Cathus donne la parole à M. Duhazé, animateur du site. Celui-ci rappelle dans un premier temps les objectifs du dispositif Natura 2000, visant à concilier la préservation de la biodiversité avec les activités humaines. Il précise que le comité de pilotage constitue un organe de décision et de concertation et invite les participants à intervenir au cours de la réunion, à formuler des propositions ou à partager leurs idées.

M. Blanchet, maire de Lanquais, indique que la date retenue pour la tenue de ce comité de pilotage intervient à un moment peu favorable, celle-ci se situant à l'approche des élections municipales. Il précise que plusieurs futurs élus auraient probablement été intéressés pour participer à cette réunion.

En réponse, M. Maillos rappelle que la tenue du CoPil à cette période est contrainte par le calendrier du marché d'animation, qui arrive à échéance le 15 mars. Il indique qu'il n'était donc pas possible de reporter la réunion à une date ultérieure, le Conservatoire intervenant dans le cadre d'un marché public et n'étant plus en mesure d'assurer cette présentation une fois celui-ci terminé.



M. Duhazé présente également un rappel de l'historique de l'animation du site. Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé en 2011, puis quatre phases d'animation successives de trois ans ont été mises en œuvre. Depuis le 15 mars 2023, l'animation du site est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un marché confié par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour une durée courant jusqu'en mars 2026. Il est précisé que le Conservatoire a répondu à un marché public lancé par la Région et a été retenu pour assurer cette mission.

RAPPELS SUR LE SITE ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

M. Duhazé rappelle les principales caractéristiques du site, qui s'étend sur 268 hectares répartis sur trois communes. L'enjeu écologique du site, centré sur la conservation des chauves-souris, est présenté, notamment à travers l'évocation des trois carrières présentes sur le site et des espèces d'intérêt communautaire (EIC) qui y sont associées. D'autres espèces à caractère patrimonial présentes sur le site sont également mentionnées.

M. Duhazé présente ensuite le programme d'animation du site pour la durée du marché, couvrant la période de mars 2023 à mars 2026, en dressant parallèlement le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée. Il précise que l'animation s'articule autour de quatre grandes missions : l'animation, l'assistance technique, le suivi du site et du DOCOB, ainsi que l'assistance administrative. Ces différentes missions sont ensuite détaillées.

ANIMATION DU SITE

Il indique que le 2ème bulletin d'information **Natur'Actu** a été réalisé. Celui-ci a été diffusé aux membres du comité de pilotage janvier. Il est également mis en ligne sur le site internet du site Natura 2000 ainsi que sur celui du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Le **site internet** du site Natura 2000 est présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://carriere-lanquais.fr>. Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces du site et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet sera mis à jour en mars 2026 avec le bilan d'animation, la présentation du CoPil et son compte rendu.



M. Duhazé indique qu'il a rédigé **un article de valorisation du site Natura 2000**. Sa publication était initialement prévue dans le magazine *Bastides & Vous* pour le mois de décembre 2025. Toutefois, en raison d'un ajustement éditorial de dernière minute, la publication a été reportée. L'article devrait désormais paraître soit dans la newsletter de mars 2026, soit dans le magazine de juin 2026. Il indique toutefois que l'article est consultable dans le bilan d'animation de cette année.

Il explique ensuite qu'une **animation scolaire** était envisagée à l'école primaire de Lanquais cette année. Il précise avoir pris contact avec la directrice de l'établissement afin d'organiser cette intervention, mais qu'aucune réponse n'a pour l'instant été apportée pour fixer une date.

Il souligne néanmoins sa volonté de maintenir cette animation. Celle-ci devrait donc être réalisée après la date d'échéance de l'actuelle période d'animation Natura 2000 et être intégrée à la prochaine tranche d'animation. Il indique que chaque année, cette intervention est proposée à l'une des trois écoles (Lanquais, Faux, Monsac) selon une rotation triennale.

M. Duhazé présente les deux réseaux de communication utilisés pour la **mutualisation des expériences entre animateurs** Natura 2000 : « Rézo N2000 » et « misison inter-réseaux N2000 ». Et il indique avoir participé à un webinaire qui portait sur Natura 2000 en forêt concilier la gestion forestière et la biodiversité.

ASSISTANCE TECHNIQUE

M. Duhazé indique avoir réalisé le **montage de deux contrats Natura 2000**.

Le premier, déposé dans le cadre de l'appel à projets 2025, concerne le renouvellement d'un contrat d'entretien de prairie porté par un propriétaire privé. M. Duhazé précise que l'action consiste à mettre en place un pâturage extensif, complété si nécessaire par des interventions mécaniques ciblées, notamment sur les zones de refus, afin de maintenir le milieu ouvert.

M. Duhazé indique que le contrat a été retenu par la Région et qu'il a été mis en œuvre dès cette année. Toutefois, pour l'année en cours, le pâturage n'a pas pu être mis en place en raison d'une végétation trop haute. Un broyage de la végétation de la prairie a donc été réalisé afin de rétablir des conditions favorables à la mise en œuvre du pâturage.



Le second, inscrit dans l'appel à projets 2026, porte sur un projet de restauration d'une mare forestière ainsi que sur l'installation de panneaux d'information dans la forêt domaniale du Maine, en lien avec l'Office National des Forêts (ONF).

M. Duhazé précise que ce contrat forestier fait l'objet d'une convention entre ONF et le Conservatoire, ce dernier étant porteur du contrat Natura 2000.

Il présente ensuite le projet, qui prévoit la restauration d'une mare forestière. Les différents travaux envisagés sont détaillés, notamment les opérations nécessaires à la remise en état et au bon fonctionnement de la mare. L'emplacement des panneaux d'information est également présenté, ainsi que leur intérêt pour la sensibilisation du public le long du chemin de randonnée.

Par ailleurs, M. Duhazé indique qu'un premier partenariat pédagogique a été engagé par l'ONF avec le lycée agricole du Cluzeau afin d'initier des travaux, notamment la coupe des arbres présents dans la mare. Ce partenariat a vocation à se poursuivre dans le temps, en lien avec le Conservatoire, afin de mettre en place un suivi permettant de vérifier l'efficacité de la restauration et le bon rétablissement de la fonctionnalité de la mare, notamment à travers un suivi des amphibiens.

Il précise que la mise en œuvre de ces deux démarches contractuelles a nécessité un important travail technique et administratif. Celui-ci a notamment compris la réalisation des diagnostics écologiques, la rédaction des propositions de contrats, l'élaboration des fiches descriptives et des annexes demandées par la Région, la rédaction des mémoires techniques, la production des cartes de localisation, ainsi que le dépôt des formulaires de demande d'aide via la plateforme MDNA.

M. Maillos indique avoir examiné le dossier de demande de financement du projet de mares forestières. Il relève que certains montants mentionnés dans le DOOCB, notamment ceux relatifs aux coûts unitaires pour certaines actions, semblent aujourd'hui ne plus correspondre aux coûts réellement pratiqués. Il précise que ces montants proviennent d'un cadre défini antérieurement afin d'encadrer certaines actions financées, avec des plafonds unitaires fixés pour différents types d'interventions. Toutefois, ce cadre a évolué depuis et les montants indiqués dans le document d'objectifs apparaissent désormais en décalage avec les coûts



actuels. Il attire également l'attention sur le fait que ces opérations mobilisent des financements du FEADER, qui impliquent des contrôles administratifs, ce qui nécessite de veiller à la cohérence et à l'actualisation des coûts présentés dans les dossiers.

À la suite de ces échanges, M. Maillos propose au comité de pilotage de se prononcer sur une modification de la fiche action pour supprimer ce plafond de dépenses éligibles, afin de permettre la réalisation de l'action dans des conditions compatibles avec les coûts actuellement pratiqués.

À l'issue des échanges, les membres du comité de pilotage valident la proposition de M. Maillos visant à supprimer, dans la fiche action « mare », le plafond de dépenses initialement indiqué.

M. Duhazé présente ensuite **le suivi des contrats Natura 2000 en cours**. Il indique que pour celui qui est porté par le Conservatoire, les deux panneaux d'information prévus ont bien été installés.

Mme Aupy, de la DDT24, rappelle que la carrière des Roques fait désormais l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis la fin de l'année 2025. Elle demande à M. Duhazé s'il faut prévoir deux panneaux relatifs à cet arrêté sur le site, l'un à l'entrée principale et l'autre au niveau de l'entrée secondaire. M. Duhazé confirme qu'il faut bien deux panneaux.

M. Duhazé poursuit en présentant le suivi réalisé dans le cadre du contrat Natura 2000 relatif à la « Gestion des prairies par fauche et par pâturage de regain ». Il indique que ces deux actions ont bien été mises en œuvre au cours de l'année 2025.

Il présente ensuite le contrat relatif à la « Gestion pastorale des prairies du Pech Nadal ». Il précise que, cette année, le pâturage n'a pas pu être mis en place et qu'un broyage des prairies a été réalisé en remplacement. Ces interventions ont été effectuées par l'éleveur en charge du pâturage sur le site.

Concernant les **évaluations d'incidences Natura 2000**, M. Duhazé indique avoir été sollicité à trois reprises.

Un premier avis technique a été demandé dans le cadre d'un permis de construire pour un bâtiment agricole à Monsac, situé en limite du site Natura 2000. Le projet concerne la



construction d'un hangar agricole photovoltaïque en remplacement d'un bâtiment existant. Le projet a été examiné au regard des enjeux Natura 2000 et l'exploitant a été accompagné dans la rédaction de l'évaluation des incidences.

Une seconde sollicitation est intervenue à la suite du retournement d'une prairie sensible situé en site Natura 2000 en avril 2025. La DDT a été informée de cette situation et s'est rendue sur place afin de constater les faits. L'animateur Natura 2000 a apporté un appui technique pour l'analyse des enjeux écologiques liés à ce secteur. Il a également accompagné l'exploitant dans la régularisation administrative et dans la rédaction de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Mme Aupy apporte des précisions concernant le retournement de prairie évoqué précédemment. Elle indique que cette intervention a eu lieu sur une parcelle située à proximité immédiate de l'entrée de la carrière. À la suite du signalement, les services de la DDT se sont rendus sur place afin de réaliser un constat.

Une procédure administrative est actuellement engagée afin que l'exploitant remette la parcelle en état et qu'elle retrouve son caractère de prairie permanente. Mme Aupy précise que, compte tenu du fait que le retournement n'a pas été réalisé en profondeur, une régénération naturelle de la prairie reste envisageable.

Un suivi sera donc mis en place sur une période de deux ans, avec une vérification annuelle de l'état de la prairie, notamment à partir de photographies, afin d'évaluer la recolonisation végétale et le retour à un état de prairie permanente.

M. Boïtreau apporte une précision en indiquant que l'exploitant n'avait pas l'intention de dégrader le milieu naturel. Il explique que ce dernier n'avait pas été informé du caractère sensible de la prairie, le propriétaire ne lui ayant pas signalé cet enjeu.

M. Duhazé précise que, à la suite de cet incident, il a rédigé une note technique publiée dans la lettre d'information *Natur'Actu*. Celle-ci a été diffusée afin de rappeler la réglementation en vigueur et d'identifier les parcelles signalées comme sensibles au titre de la réglementation BCAA 9.



Enfin, dans le cadre de l'instruction du Trail de Varennes en janvier 2026, l'analyse réalisée n'a pas mis en évidence d'impact significatif sur les chauves-souris. Deux points de vigilance ont néanmoins été formulés : l'interdiction d'accès aux carrières et le respect strict du tracé balisé.

M. Boïtrel ajoute que le secteur est également confronté à des problèmes récurrents de circulation d'engins motorisés. Il indique que certains usagers empruntent les chemins mais pénètrent également à l'intérieur des bois, y compris en période estivale où la circulation des engins motorisés est interdite en forêt. Il souligne que ces pratiques peuvent générer des tensions et des situations potentiellement conflictuelles avec les personnes présentes sur le site.

Mme Graillot, de la DDT, indique qu'il est possible de solliciter l'Office français de la biodiversité (OFB) afin de réaliser des contrôles inopinés sur les sentiers concernés.

M. Chabrélie, de l'ONF, précise que des rondes sont déjà régulièrement effectuées conjointement par l'OFB et l'ONF afin d'identifier et d'interpeller les personnes circulant à moto sur des sentiers où cette pratique est interdite.

M. Duhazé présente ensuite une **action non contractuelle** mise en œuvre sur le site depuis 2020. Il s'agit d'une étude portant sur les chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine, qui vise à analyser le réseau de gîtes à l'échelle du Grand Ouest pour trois espèces de chauves-souris. L'étude consiste notamment à contrôler les individus équipés de transpondeurs afin de mieux comprendre leurs déplacements et l'utilisation des gîtes.

Il indique que trois individus ont été contrôlés cette année dans les carrières des Roques et de la Barde. Les résultats mettent en évidence des déplacements inter-départementaux significatifs (notamment entre la Corrèze et la Dordogne), une fidélité hivernale marquée à la carrière des Roques ainsi que des échanges ponctuels entre les deux carrières.

Ainsi, l'individu n°219643 a été observé successivement dans les deux cavités, confirmant leur fonctionnement complémentaire. L'individu n°382240 présente une fidélité remarquable au site, avec des recaptures enregistrées sur quatre hivers distincts. Enfin, l'individu n°743139



illustre un déplacement rapide entre un site estival situé dans un bâtiment en Corrèze et son site d'hibernation en Dordogne.

M. Duhazé souligne que, bien que le nombre de données reste limité, ces résultats confirment le rôle structurant du complexe Roques–La Barde à l'échelle régionale, la connectivité fonctionnelle entre les sites estivaux et les sites d'hibernation, ainsi que la fidélité interannuelle de certains individus à leur gîte principal.

M. Duhazé explique enfin qu'il a participé aux **réunions techniques organisées par la Région**.

SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

M. Duhazé présente le **suiti annuel des populations de chauves-souris** qui utilisent les carrières pour l'hibernation. Un passage par mois est réalisé en décembre, janvier et février au cours duquel tous les individus par espèce sont comptés. L'objectif est de suivre dans le temps l'évolution des effectifs des trois espèces à enjeu du site : Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers. Il est commenté les résultats des comptages des espèces à enjeu. Il indique, en conclusion, que l'ensemble des espèces à enjeu présente une progression globale de leurs effectifs sur le site Natura 2000. Il précise toutefois que des variations interannuelles parfois marquées sont observées. Néanmoins, sur une période de 24 ans de suivi, la tendance générale demeure orientée à la hausse pour la majorité des espèces.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site et l'élaboration de comptes rendus et de bilans. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du site Natura 2000.

PORTAGE DE LA PROCHAINE PHASE D'ANIMATION

M. Maillos rappelle ensuite les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional, propose prioritairement aux collectivités de porter la mission d'animation des sites Natura 2000,



conformément au Code de l'Environnement. Il est précisé que les financements de cette mission sont assurés par des fonds européens (FEADER), à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Dans le cas où aucune collectivité ne serait candidate pour tenir ce rôle, la Région serait alors désignée structure porteuse.

Dans ce contexte, M. Maillos demande aux élus présents s'ils souhaitent se porter candidat pour assurer le portage de l'animation du site Natura 2000 pour la prochaine période 2026/2029.

Les élus présents indiquent que le contexte électoral ne permet pas, à ce stade, de se prononcer sur le portage de l'animation du site Natura 2000. Ils précisent en effet que la période précédant les élections municipales ne permet pas de savoir quels seront les futurs élus et qu'il n'est donc pas possible de se porter candidat pour assurer cette mission.

M. Maillos précise cependant qu'il n'est pas possible de repousser de manière trop lointaine cette prise de décision, ce qui aurait pour effet de mettre trop longtemps en stand-by l'animation effective du site, ce qui n'est pas souhaitable en regard des multiples actions en cours.

En conséquence, il est convenu :

- **Que la mission d'animation du site Natura 2000 des Carrières de Lanquais sera portée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour une durée d'un an minimum et que M. Cathus sera le Président du COPIL sur cette même période ;**
- **Qu'une information sera apportée dans les prochains mois aux différentes collectivités concernées, une fois les équipes municipales et communautaires installées. Et ce de telle sorte que la question du portage de l'animation soit à nouveau soumise aux élus lors du prochain comité de pilotage, en 2027. A l'issue de cette prochaine réunion, soit une collectivité locale est in fine candidate et désignée pour porter la mission d'animation, soit, à défaut, la Région reste compétente pour les 2 années restantes jusqu'en 2029.**

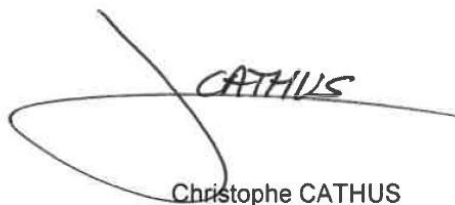
M. Maillos précise de plus que les services de la Région Nouvelle-Aquitaine avait envisagé qu'aucune candidature d'une collectivité n'émerge et avait ainsi anticipé cet état de fait en



s'associant les services d'un prestataire via une consultation publique. Un marché à bon de commande a ainsi récemment été signé avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Le premier bon de commande, correspondant à une animation d'un an, devrait ainsi pouvoir être notifié rapidement.

M. Duhazé présente alors les perspectives de la prochaine tranche d'animation. Il indique que, dans l'ensemble, celle-ci reprendra les actions mises en œuvre lors de la phase d'animation 2023-2026.

M. Cathus clôt la réunion à 11h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution.


Christophe CATHUS

Président du CoPil du site Natura 2000 « Carrière de Lanquais – les Roques »





Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

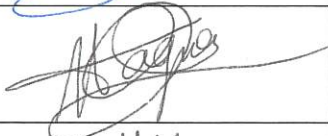
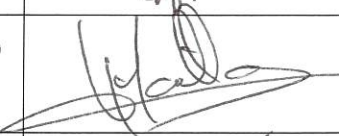


Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

SITE NATURA 2000 « CARRIÈRE DE LANQUAIS – LES ROQUES »

Réunion du COPIL du 06 mars 2026 (10h00)

Mairie de Faux

Prénom NOM	Organisme	Signature
Jérôme BETAILLE	Mairie d'Eymet Président CCPSP	Excusé
Frédéric CARRE	Sous-préfet de Bergerac	Excusé
Christiane HESS	Propriétaire	Excusée
Vincent COQUILLAS	CRPF	Excusé
BOITREL Pierre	propriétaire	
DI MÉO Jacques	CD 524	
Mélanie AUPY	DDT24	
Christine GRAILLOT	DDT 24	
Sylvain WAGNER	CD 24	
BLANCHET Michel	Mairie Lanquais	
Thibault Hugo	Service N2000 Région N.-Aq	
CATHYS Christophe	Conseiller régional	

[illegible]